

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents :

- Monsieur PAGES Patrick
- Madame COUVILLERS Virginie,
- Madame GOURIO Lorène
- Madame HENRY Evelyne,
- Monsieur HARDY Hervé,
- Monsieur GERVIN Ludovic,
- Monsieur GRILLET Pierre,
- Monsieur REMONDIN Marc.

Procurations :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick PAGES

Absents :

- Monsieur HUET Bruno, absent excusé
- Monsieur HARDY Nicolas, absent

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande le rajout sur l'ordre du jour de deux points supplémentaires : 2 décisions modificatives dans le chapitre finances, Accepté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 septembre 2025

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Le compte-rendu de la séance du 03 Septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

II) Affaires Générales

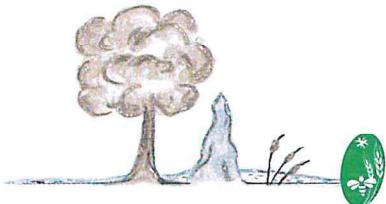
2.1 – Elections municipales : commission listes électorales et organisation des élections municipales du 15 et 22 mars 2026.

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. Le mode scrutin pour notre commune est aujourd'hui le même que pour les communes de plus de 1000 habitants ; soit un scrutin de liste paritaire proportionnel. Cela implique un dépôt de liste complète de candidats et supprime le panachage ou la suppression ou modification.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE
Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr
www.prunaysuressonne.fr



Afin de faciliter la constitution des listes dans les communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidats.

Chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats (11 pour Prunay) et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif légal du Conseil Municipal.

III) Finances

3.1 – Dépenses d'investissement – autorisation de paiement avant le vote du budget 2026

Monsieur le Maire,

Rappelle que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la collectivité peut dans l'attente du vote du budget primitif, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il expose que le recours à cette procédure permettra de pourvoir mandater des dépenses d'investissement sur le 1er trimestre de l'exercice 2026.

Il propose au Conseil Municipal d'en délibérer
Le Conseil Municipal

Entendu Monsieur le Maire

Considérant que le budget primitif 2025, présentait un montant total d'investissement aux Chapitres 20,21 et 23, hors remboursement de dette en capital s'élevant à 320 463.95 €.

Après en avoir délibéré

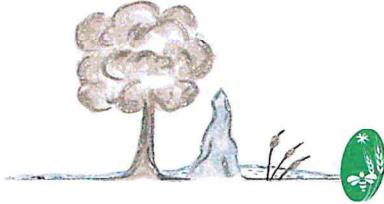
DECIDE d'autoriser l'engagement la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux Chapitres 20,21 et 23 du budget primitif 2024 soit un montant maximum de 320 463.95 € / 25% = 80 115.99 € se répartissant comme suit à l'unanimité :

Comptes	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
Chapitre 20	0	0
Chapitre 21	320 463.95 €	80 115.99 €
Chapitre 23	0	0
Total	320 463.95 €	80 115.99 €

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSENNE
Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr
www.prunaysuressonne.fr



3.2.1 – Décisions modificatives

Afin de pouvoir régulariser des loyers impayés et de pouvoir les inscrire sur le compte 6541, il est nécessaire de réaliser une décision modificative d'une part et d'autre part d'accepter de placer ces loyers impayés en Créances admises en non-valeur, compte 6541.

Chapitre 011, compte 60612 énergie – 1000€, Chapitre 65, compte 6541 créances admises en non-valeur + 1000€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Accepte que les loyers impayés pour la somme de 667.88€ soit basculés sur le compte 6541 Créances admises en non-valeur
- Accepte la décision modificative suivante : Chapitre 011, compte 60612 énergie – 1000€, Chapitre 65, compte 6541 créances admises en non-valeur + 1000€

3.2.2 – Décisions modificatives

Le Service de Gestion Comptable nous demande une décision modificative d'intégration pour prendre en charge le résultat de fonctionnement du SIVE suite à sa dissolution.

Il est proposé : Chapitre 011, compte 60612 énergies +291.18€, Chapitre 002, compte Résultat de fonctionnement, +291.18€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Accepte la décision modificative suivante : Chapitre 011, 60612, compte énergies +291.18€, Chapitre 002, compte Résultat de fonctionnement, +291.18€.

IV) Travaux

4.1 – Etat d'avancement des travaux éclairage public, rénovation école et sécurisation rue de Sauxcelles.

Eclairage public :

La rénovation de l'éclairage public arrive à son terme. Tous les systèmes d'éclairage ont été changés, les armoires de commande ont été équipées de matériel neuf facilement programmable et les abonnements des compteurs électriques seront revus à la baisse de puissance auprès de nos fournisseurs d'énergie.



Ecole :

Les travaux de rénovation de l'école sont terminés (sanitaires, huisseries, peinture, sol, clôture, portail, jardinet, vidéoprojecteur). La gestion du chauffage avec des robinets thermostatiques connectés est en cours et permettra de gérer le chauffage au mieux en fonction du temps scolaire.

Sécurisation rue de Sauxcelles :

L'accessibilité à la rue de Sauxcelles est gérée aujourd'hui par des feux tricolores. Ceux-ci permettent ainsi de réguler la vitesse sur la rue de l'Essonne. Les services de la gendarmerie sont déjà intervenus et ont verbalisé certains contrevenants.

V) Questions diverses et Informations :

4.1) Agenda

- 6 décembre, soirée Téléthon,
- 14 décembre Noël des enfants,
- 9 janvier vœux à la population,
- Du 24 janvier au 8 février, Salon photo Art et Matière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire.
Patrick PAGES.



Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE
Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr
www.prunaysuressonne.fr